

## GARDER LE CAP ET TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS POUR LES LOIR-ET-CHÉRIENS

À l'occasion de la session du Conseil général de Loir-et-Cher, Maurice Leroy et l'exécutif départemental proposent de ne pas augmenter la taxe sur le foncier bâti. Le Loir-et-Cher entre dans le cercle très fermé des 7 Conseils généraux qui n'ont pas augmenté leur fiscalité depuis 8 ans, tout en maintenant son niveau d'investissement.

Cependant, les mesures gouvernementales défavorables aux Départements, les transferts de charges non compensées par l'État et le contexte économique en berne, fragilisent la situation financière du Département.

Après la baisse d'1,5 milliards d'euros des dotations d'État aux collectivités, qui représente 2,2 millions d'euros en moins sur le budget 2014 du Conseil général de Loir-et-Cher, ce sont 10 milliards d'euros que l'État cherche à économiser sur le dos des collectivités locales, d'ici à 2017.

À ces baisses de dotations viennent s'ajouter de nombreuses dépenses, non compensées par l'État, qui détériorent la situation financière du Département :

- transfert par l'État de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie = 155 millions d'euros sur 12 ans ;
- réforme des rythmes scolaires = 800 000 euros supplémentaires sur le coût des transports scolaires ;
- revalorisation du RSA = 3,4 millions d'euros ;
- accueil imposé de nouveaux mineurs isolés étrangers = 500 000 euros.

« D'autres transferts de compétences sont à venir mais le brouillard gouvernemental ne permet pas d'avoir une vision claire à long terme permettant de faire face à l'augmentation des dépenses et la diminution des ressources ! » souligne Maurice Leroy.

Parmi les manques aux recettes, la chute des droits de mutation. En recul de 14,2 % en 2013, cela représente une perte de 6,1 millions d'euros pour le Département. Néanmoins, Maurice Leroy propose « de ne pas augmenter la fiscalité directe des Loir-et-Chériens. Cela, nous le devons à la gestion saine et maîtrisée de nos finances ».

**Ainsi, pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, le taux de la taxe sur le foncier bâti reste inchangé. Il est reconduit à hauteur de 19,52 %.**

Face au flou général, trois constantes guideront l'action départementale afin de conserver un niveau d'endettement acceptable et pour préserver notre capacité d'investissement : **une fiscalité maîtrisée, l'anticipation par les projets d'avenir, la mutualisation des ressources et des moyens par une coopération interdépartementale accrue.**

L'objectif de la majorité départementale est de penser le changement, faire naître des projets pour l'avenir du Loir-et-Cher. C'est tout le sens de la démarche Loir-et-Cher 2020. « Loir-et-Cher 2020 est l'affirmation, sans angélisme, que nos territoires, notamment ruraux, sont des berceaux d'initiatives et d'emplois. Pour peu qu'on leur donne les moyens d'exister » précise Maurice Leroy.

### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12